

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

60850

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1700 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN JEN RA HASSAN

Date de naissance : 20/06/1956

Adresse : 64 HAJ FATH S OULFA - CASA

Tél. : 0664 162105 Total des frais engagés : 417,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : M



Dr BOUDAD Latifa
Médecin Général
Lot Andalou Imm, A20 N°3 Oulfa
Casablanca, Tel: 05 22 22 78 18

MUPRAS

23 MARS 2021

ACCUEIL

Date de consultation : 15 MARS 2021

Nom et prénom du malade : Beyensa Hassan Age : 65

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

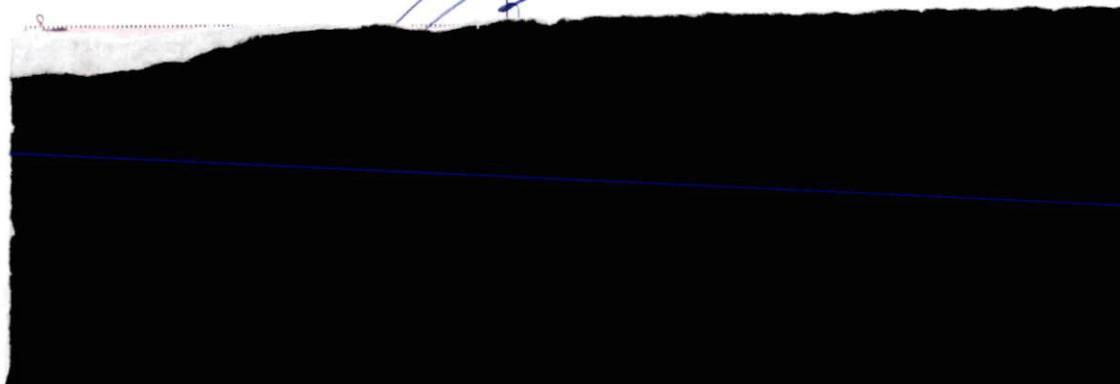
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 12/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 Mars 2021	C		150	INP : 091235586 DR BOUDJAU Lat Médecin Général N°3 Oujda Lot Annam Ibn Khatib Casablanca 10000

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STEPHARMACEUTIQUE ANNAZI Lotto. Haj fateh Rue 6 N°3 lot 4 Casablanca - Tel: 0522 911 028	AS 10/3/21	267,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

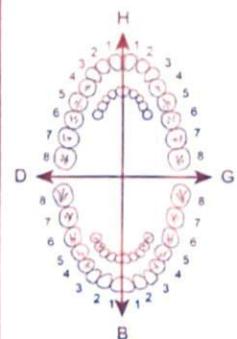
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

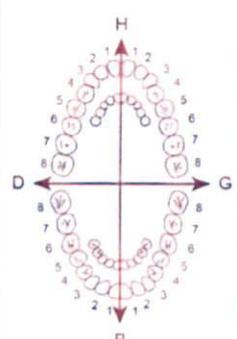
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
Coefficient DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Latifa BOUDAD

الدكتورة لطيفة بوضاض

Médecine Générale
Diplôme U. en Diabétologie
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الطب العام
دبلوم جامعة السكري
 العام
LOT : 20E600
PER.: 09 2023
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141
0

Casablanca, le : ١٥/٠٣/٢١ يضاء، في:

20E600
: 09 2023
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141
C

Bijerra Hazz

: 09 2023
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141

19/03/21
- Metformin 1000 mg

(SV)

LOT : 20E600
PER.: 09 2023
METFORMINE WIN 1000MG
CP PEL B30
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141
0

19/03/21
- Amp 21 T

ltl

LOT : 20E600
PER.: 09 2023
METFORMINE WIN 1000MG
CP PEL B30
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141

- Amp 21 T

3 mois.

LOT : 20E600
PER.: 09 2023
METFORMINE WIN 1000MG
CP PEL B30
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141
0

26/03/21

(SV)

LOT : 20E600
PER.: 09 2023
METFORMINE WIN 1000MG
CP PEL B30
P.P.V : 19DH90
6 118000 062141

STE PHARMACIE HAMZA
Lot. Haj faien Rue 6 N° 3 Lot. 64
Casablanca - Tel: 0522 93 10 28

Dr. LATIFA BOUDAD Latifa
Médecin Général
Casablanca - Tel: 0522 93 10 28

49,40

49,40

ORDONNANCE

HLÉ 1700

Dr BOUDAD Latifa
Médecin Général
Lot Annam Imm. A20 N°3 Oulfa
CASABLANCA Tel: 05 22 91 32 44

Casher..... Le:

16 MARS 2021

Dr BOUDAD Latifa
Médecin Général
Lot Annam Imm. A20 N°3 Oulfa
CASABLANCA Tel: 05 22 91 32 44

certifi

Je vous signe
que M^e Blaissenra Hassoun présente
une maladie chronique Diabète.

